



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 février 2016, a adopté le règlement suivant :

15-090 Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun

L'objet consiste à modifier l'article 24 pour préciser les situations donnant lieu à une exemption de cession ou de compensation pour frais de parc.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 29 février 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon